

du 13 Avril 1971

portant mise à la retraite.

LE CONSEIL PRESIDENTIEL,

- VU la Déclaration du 30 Avril 1970, instituant un Conseil Présidentiel ;
 - VU le Décret n°70-81/CP du 7 Mai 1970, portant formation du Gouvernement ;
 - VU la loi n°60-32 du 28 Juillet 1960, portant création des Forces Armées Dahoméennes ;
 - VU l'Ordonnance n°70-42/CP/DN du 24 Juillet 1970, portant organisation générale de la Défense Nationale et l'ordonnance n°70-44/CP/DN du 12 Octobre 1970 qui l'a complétée ;
 - VU l'Ordonnance n°69-34/PR/ du 17 Octobre 1969, portant statut général des Personnels Militaires des Forces Armées Dahoméennes ;
 - VU l'Ordonnance n°70-53/CP/MF/DB du 31 Décembre 1970, portant loi des Finances pour la Gestion 1971.
- SUR proposition de la Haute Autorité Chargée de la Défense Nationale ;
- Le Conseil des Ministres entendu ;

D E C R E T E :

ARTICLE 1er.- En application de l'Article 32 de l'Ordonnance n°70-53/CP/MF/DB du 31 Décembre 1970, portant loi des Finances pour la gestion 1971, le Chef de Bataillon ci-dessous désigné appartenant au cadre de l'Armée Active atteint par la durée des Services fixée par l'article 12 alinéa 1er de l'Ordonnance n°63/PR du 29 Décembre 1966, portant Code des Pensions Civiles et militaires du Dahomey est mis à la retraite à compter du 17 Mai 1971 :

MONSIEUR CHABI IBRAHIM, CHEF DE BATAILLON ;

ARTICLE 2.- En attendant la liquidation de sa pension, un acompte pourra être versé à l'intéressé, la fin du trimestre civil suivant la cessation de l'activité dès production de son dossier de pension .-

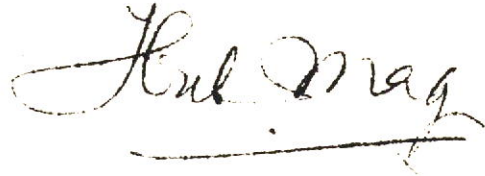
ARTICLE 3 .- La Haute Autorité Chargée de la Défense Nationale est chargée de l'application du présent décret qui sera publié et communiqué partout où besoin sera ./.-

Fait à COTONOU, le 13 Avril 1971

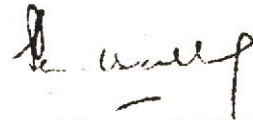
par le Conseil Présidentiel,



Justin AHOMADEGBE-TOMETIN



Hubert MAGA



Sourou-Migan APITHY

Ampliations : PCP 8 - MCP 4 - CS 6 -
Ministères 11 - RC 3 - DN 8 - SGG 4
EMAT-EMGN-EMSC 6 - DSIM 4 - Intéressé 1
DB-CF-DC-Solde 4 - Trésor 4 - DI 8
DEP-DGAJL-Dtton Stat. 6 - IAA-DCCT 2
IGF-JORD 2 - Gde Chanc. 1.